

Conditions Générales de Vente (CGV) – SARL Alcyon Systèmes

1. Identité de l'entreprise

- **Nom** : SARL Alcyon Systèmes
- **Siège social** : 19 avenue Chavat 33720 Podensac
- **RCS** : 999 676 992 R.C.S. Bordeaux
- **N° de TVA intracommunautaire** : FR3302.999676992
- **Contact** : Tel 06.71.12.09.41
Mail clientele@alcyon-systemes.fr

2. Champ d'application

Ces CGV s'appliquent à toutes les prestations de :

- Installation, réparation et maintenance électrique
- Installation, entretien et dépannage de systèmes de climatisation
- Entretien, révision et dépannage de chaudières

3. Commande

- La commande est confirmée par écrit (devis signé, bon de commande ou mail).
- Le devis, valable 30 jours, précise la nature des travaux, les matériaux, les délais et le prix total TTC.

4. Prix et facturation

- Les prix sont exprimés **TTC** et comprennent la main-d'œuvre, les matériaux et les frais de déplacement.
- Tout changement de prix dû à une modification du cahier des charges fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

5. Modalités de paiement

Échéance	Mode de paiement	% du total
À la signature du devis	Virement, CB ou chèque	30 %
À mi-travaux (si applicable)	Virement, CB ou chèque	30 %
À réception de la facture finale	Virement, CB ou chèque	40 %

- Le paiement doit intervenir dans les **30 jours** suivant la date de facturation.
- Tout retard entraîne une pénalité de **10 %** du montant dû, conformément à la loi.

6. Délais d'exécution

- Les délais indiqués dans le devis sont **indicatifs** et peuvent être révisés en cas de force majeure ou d'imprévus techniques.
- Un retard supérieur à 15 jours ouvrés donne droit au client à une mise en demeure de 8 jours, puis à la résiliation du contrat sans frais.

7. Garantie et conformité

- Les travaux bénéficient d'une garantie de **2 ans** contre les défauts de conformité et de mise en œuvre, conformément aux dispositions légales.
- Les pièces détachées sont garanties **12 mois** par le fabricant.

8. Responsabilité

- La SARL est responsable des dommages directs causés par une faute prouvée dans l'exécution des travaux.
- La responsabilité ne couvre pas les dommages indirects, pertes d'exploitation ou pertes de profit.

9. Réception des travaux

- À la fin des travaux, le client signe un **procès-verbal de réception**.
- Toute réserve doit être consignée par écrit dans ce document.

10. Résiliation

- Le client peut résilier le contrat avant le démarrage des travaux, sous réserve du paiement des frais administratifs (devis, déplacement) : **30 % du montant total**.
- En cours d'exécution, la résiliation entraîne le paiement des prestations déjà réalisées, au prorata.

11. Confidentialité

- Les informations échangées entre les parties sont traitées de façon confidentielle et ne sont pas divulguées à des tiers, sauf obligation légale.

12. Loi applicable et juridiction

- Les présentes CGV sont régies par le **droit français**.
- Tout litige sera porté devant le tribunal compétent du siège social de la SARL, sauf disposition légale contraire.

13. Acceptation

- La signature du devis ou du bon de commande vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.